

**Type de formation :**

Formation présentielle

But de la formation :

Perfectionnement,
élargissement des compétences

Public :

- DPO
- Référents RGPD

Lieu :

API Formation

Durée :

7.00 heures

Tarif :

28 000 FCP/personne

Date :

Le 22 septembre 2022

Le registre de traitement pas à pas

Le Règlement européen 2016/679 sur la protection des données personnelles adopté le 27 avril 2016 dit « RGPD » est entré en application le 1^{er} juin 2019 en Polynésie française. Il fixe les règles selon lesquelles les données à caractère personnel sont collectées, conservées et exploitées par les organismes et renforce les droits et libertés des personnes concernées sur la protection de leurs données personnelles.

Objectifs pédagogiques

L'objectif de cette formation vise à expliquer, au travers d'un cas pratique, comment élaborer un registre des activités de traitement conforme au RGPD.

- Connaître les objectifs du registre
- Savoir élaborer son propre registre
- Savoir utiliser le registre comme outil de pilotage.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

La qualité de nos formations repose sur une parfaite synergie entre notre équipe pédagogique et notre réseau d'intervenants experts. Leur mission commune : construire une offre pédagogique adaptée à tous vos besoins.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Fiche d'évaluation remise aux stagiaires à l'issue de la formation afin de recueillir leurs impressions et identifier d'éventuels axes d'amélioration

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Tour de tables, échanges en grand groupe, affichage ...
- Cours magistral sur le registre avec des exemples et des échanges interactifs
- Cas pratiques avec le modèle type de registre de la CNIL

Notre formatrice

Après un DEA en droit de l'informatique et informatique juridique à Montpellier, Christiane CHAINE a commencé sa carrière professionnelle à la CPS en 1992. C'est là où elle a acquis sa première expérience en données personnelles

Formatrice :
Christiane CHAINE



dans le cadre des déclarations et des relations avec la CNIL. Elle a continué son parcours au Port Autonome de Papeete durant les 19 années suivantes en tant que directrice adjointe responsable des services d'exploitation portuaire, domaniale, informatique, ressources humaines et juridique.

En 2020, elle a décidé de reprendre ses études pour faire un mastère spécialisé en management et protection des données personnelles à l'institut Supérieur d'Electronique de Paris. Aujourd'hui, elle exerce en tant qu'avocate au barreau de Papeete et consultante en RGPD.

Contenu de la formation

- **L'OBLIGATION DE TENIR UN REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT (article 30 du RGPD)**
 - Qu'est-ce qu'un registre des activités de traitement ?
 - Qui est le responsable du traitement ?
 - Dans quels cas le registre est-il obligatoire ?
 - Quelles valeurs ajoutées apporte le registre ?

- **LA TENUE DES REGISTRES**
 - Que doit contenir le registre ?
 - Registre du responsable du traitement
 - Registre du sous-traitant
 - Quel rôle tient le DPO dans l'élaboration et la tenue du registre ?
 - Comment optimiser les réponses à l'exercice des droits des personnes via le registre

- **LA DEMARCHE VERS L'ELABORATION DU REGISTRE**
 - Nommer un « correspondant registre »
 - Identifier les différents acteurs du processus de collecte et de traitement des données
 - Inventorier et catégoriser les données traitées
 - Recenser et cartographier les traitements
 - Identifier les traitements à risques
 - Maintenir à jour son registre

- **CAS PRATIQUE**
 - Remplir une fiche de traitement
 - Compléter le registre du RT à partir du modèle type de la CNIL